

Perspective d'investissement

Dans ce numéro

État de la situation en milieu d'année – avons-nous vu juste? 2

Stratégies visant à limiter les frais d'homologation 3

Un fonds de croissance de qualité : le Fonds privé d'actions canadiennes plus TD 4

Le dilemme des retraités

par Robert J. Gorman, CFA, stratège de portefeuille en chef, TD Waterhouse^{MD}

Je suis souvent appelé à m'entretenir avec des investisseurs partout au pays. Bon nombre d'entre eux sont à la retraite ou le seront bientôt, et la plupart expriment une même inquiétude : la nécessité de remplacer leur revenu d'emploi dès maintenant ou dans un proche avenir.

Pour ce faire, nombreux sont ceux qui ont économisé ou vendu leur entreprise. Ayant accumulé un capital, ils doivent l'investir en vue de remplacer leur revenu du travail. Ils se tournent d'abord vers les placements à revenu fixe qui, dans le passé, procuraient à la fois la sécurité du capital et un taux de rendement raisonnable. C'est bien là le hic.

Des taux désespérément bas

Aujourd'hui, les taux de rendement des placements à revenu fixe, comme les CPG et les dépôts à terme, ont de quoi désespérer les investisseurs. Ils sont beaucoup plus bas que prévu, et le revenu qu'on peut en tirer ne correspond pas aux attentes.

Pire encore, l'intérêt sur les titres à revenu fixe est imposé au taux marginal, ce qui vient réduire considérablement le rendement après impôt. Et enfin, ni la valeur des CPG et des dépôts à terme ni le revenu qui en découle n'augmentent, tant et si bien que l'inflation vient fragiliser ces placements.

Penser différemment

À l'évidence, bon nombre d'investisseurs doivent revoir les moyens employés pour tirer des revenus de placement. Plus précisément, il leur faut des rentrées plus élevées et un traitement fiscal plus avantageux pour bénéficier d'un revenu après impôt confortable et d'un pouvoir d'achat satisfaisant.

En outre, leurs placements devraient comporter un potentiel de plus-value qui protégerait leur capital de l'inflation et ils devraient être largement sécuritaires, car un capital ne se remplace pas au pied levé quand on est à la retraite.

Trouver une solution

Les actions de croissance à dividendes constituent une bonne partie de la solution et satisfont aux critères précités. Un titre modèle à cet égard est **Power Corporation du Canada (Power Corporation)**, société canadienne qui contrôle



Les titres dont les dividendes sont en croissance ont toutes les chances de satisfaire aux besoins de revenu et de croissance des retraités.

le Groupe Investors Inc. et Great-West Lifeco Inc., compagnie d'assurance-vie.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le dividende de Power Corporation tourne autour de 4,1 %, soit l'équivalent d'un taux d'intérêt d'environ 5,3 % en raison du crédit d'impôt pour dividendes. Mais il y a plus important : vu la stabilité des entreprises du groupe, Power Corporation a augmenté régulièrement son dividende au fil des ans, comme le montre le graphique de la page 2. Ainsi, au cours des 16 dernières années, le dividende annuel de Power Corporation est passé de 0,175 \$* à 1,16 \$ par action, soit une croissance annuelle composée de 12,6 % – un taux largement supérieur à l'inflation.

Abordons la question autrement. Le dividende de 0,175 \$ versé en 1995 équivalait à un rendement de 3,1 % à l'époque. Seize ans plus tard, le dividende de 1,16 \$ équivaut à 20 % du prix d'achat original. Pendant ce temps, comme le montre le même graphique, le titre a pris graduellement de

Suite à la page 2

Le dilemme des retraités

Suite de la page 1

la valeur, en partie parce que l'augmentation du dividende tend à relever son cours plancher.

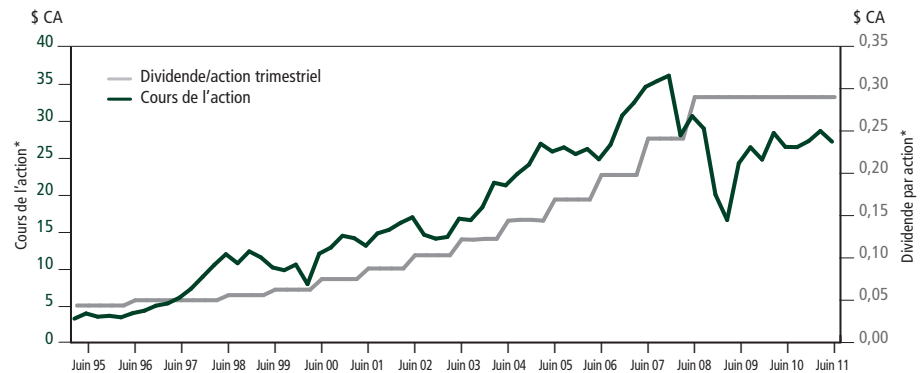
En somme, l'action de Power Corporation (et de sa filiale à participation majoritaire, **Financière Power**) a procuré un revenu après impôt supérieur à la moyenne. La société a augmenté son dividende régulièrement, et le titre s'est apprécié. Pour les investisseurs, cela signifie que ce titre bénéficiant d'un traitement fiscal avantageux a largement compensé l'inflation et réussi sans problème à maintenir intact leur capital.

Évaluation du risque

Pour ce qui est du risque, tous les titres peuvent dégringoler dans un marché en baisse, comme on l'a constaté en 2008-2009. Toutefois, la solidité et la nature défensive de ces titres et de ceux de sociétés semblables signifient qu'ils sont

Cours de l'action et rendement du dividende de Power Corporation

Exemple d'action de croissance à dividende haussant constamment son dividende tandis que son cours s'apprécie – surpassant ainsi l'inflation.



*Cours et dividendes ajustés selon les fractionnements d'actions
Source : Yahoo! Finance et site Web de la société

moins touchés par un repli du marché, qu'ils n'en souffrent que temporairement et qu'ils finissent par regagner le terrain perdu.

Un portefeuille de titres dont les dividendes sont en croissance a toutes les chances de satisfaire aux besoins de revenu et de croissance des investisseurs. ■

*Dividende ajusté selon 2 fractionnements d'actions à raison de 2 pour 1

État de la situation en milieu d'année – avons-nous vu juste?

Voyons où en sont les marchés par rapport à nos pronostics pour 2011 :

Les actions américaines ont reculé. En 2011, le marché boursier américain devait progresser pour une troisième année consécutive, grimpaient d'un peu plus de 10 %. À l'heure actuelle, les grands indices boursiers américains sont pratiquement au même niveau qu'en début d'année, mais atteindront probablement notre cible au second semestre.

Les actions canadiennes ont fléchi. Nous nous attendions à ce que le marché canadien avance pour une troisième année de suite – mais pas autant que le marché américain – et grimpe de près de 10 %. Après avoir frôlé notre

cible au printemps, il a reculé devant la torpeur de l'économie et son rendement est presque nul depuis le début de l'année. Une remontée paraît probable, surtout au quatrième trimestre, et notre cible devrait être atteinte.

Les obligations sont en avance. Nous tablions sur des rendements modestes (entre 1 % et 3 %), mais le résultat a été légèrement supérieur aux prévisions. La baisse de régime de l'économie a pesé sur les taux obligataires et créé de modestes gains en capital. Nous estimons que les obligations réaliseront des résultats conformes aux objectifs.

Stabilité du côté de l'Europe. À l'étranger, parmi les grands marchés internationaux, nous

avons mis l'accent sur les marchés du nord de l'Europe, pour une deuxième année d'affilée, et tout semble se dérouler comme prévu.

La Chine n'a pas dit son dernier mot. Du côté des pays émergents, la Chine, le marché le moins performant en 2010, allait être le plus performant en 2011 en réalisant un rendement supérieur à 10 %. Après un récent repli, l'indice composé de la Bourse de Shanghai est en légère baisse depuis le début de l'année. Il reste à voir si la fin du resserrement monétaire attendue par les investisseurs relancera le marché comme nous le prévoyons.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation. ■

La stratégie actuelle de Gestion privée

Pondération du portefeuille

- Surpondération modérée des actions
- Position dans l'or au besoin dans les portefeuilles des clients
- Légère sous-pondération des obligations, avec une durée un peu plus courte que les indices de référence
- Surpondération des obligations de sociétés, lorsque le mandat le permet
- Importante sous-pondération des titres bancaires européens dans le volet des placements internationaux

Rendement des indices de référence

(pour la période du 15 mars 2011 au 15 juin 2011)

Indice obligataire universel DEX	2,7 %
Indice composé S&P/TSX	-3,6 %
Indice S&P 500	-0,8 %
Indice MSCI EAEO*	5,6 %

*Indice Morgan Stanley Capital International Europe, Australasie et Extrême-Orient

Stratégies visant à limiter les frais d'homologation

par Charley Tsai, vice-président, Soutien à la planification du patrimoine, TD Waterhouse Canada Inc.

L'homologation est le processus officiel qui vise à faire valider par les tribunaux le testament d'un défunt. Une homologation du testament peut être nécessaire avant le transfert d'un bien réel en droit ou à la demande d'une institution financière avant le règlement d'un actif ou d'un compte.

Volet de la planification successorale

L'homologation est souvent prévue dans le processus de planification successorale, en particulier dans les provinces où les frais d'homologation sont considérés comme relativement élevés. L'homologation peut également protéger l'exécuteur (le liquidateur, au Québec) ou une tierce partie agissant sur ses instructions lors du règlement d'une succession.

Habituellement, les frais d'homologation équivalent à un pourcentage de la valeur de la succession à régler aux termes du testament; ils peuvent atteindre 1,4 % en Colombie-Britannique et 1,5 % en Ontario. Au Québec, les testaments notariés ne comportent pas de frais d'homologation, tandis qu'en Alberta, ils atteignent un maximum de 400 \$.

Lorsque les frais d'homologation sont importants, on peut envisager des stratégies destinées à les réduire au minimum. En voici quelques-unes.

Donner des actifs de son vivant

Si vous donnez des actifs à vos bénéficiaires de votre vivant, ils ne feront pas partie de votre succession et ne seront donc pas assujettis aux frais d'homologation. Cependant, la disposition qui est réputée survenir (à la juste valeur marchande) lorsque vous faites un don pourrait comporter des incidences fiscales.

Habituellement, les frais d'homologation équivalent à un pourcentage de la valeur de la succession.

Ouvrir un compte conjoint

Les actifs détenus dans un compte conjoint avec droit de survie peuvent être transmis au conjoint survivant au décès de l'un d'eux; ils ne font généralement pas partie de la succession du défunt. Cependant, devenir propriétaire d'actifs sous cette forme comporte des risques,

notamment des conséquences au niveau de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les gains en capital lorsque des actifs sont transférés dans un compte conjoint, et l'exposition aux réclamations



L'homologation est souvent intégrée à la planification successorale, en particulier dans les provinces où les frais d'homologation sont relativement élevés.

des créanciers du nouveau cotitulaire. Il est à noter que le concept de la tenance conjointe n'est pas reconnu au Québec.

Désigner des bénéficiaires

Les titulaires d'un régime enregistré (notamment un régime immobilisé comme le CRI et le FRV) peuvent vouloir en nommer les bénéficiaires. Lorsqu'on désigne le bénéficiaire (autre que les ayants droit) d'un régime enregistré, le produit du régime peut lui être versé directement et être soustrait de la succession du défunt. Le même principe vaut pour les polices d'assurance-vie.

Puisque le Québec ne reconnaît pas les désignations de bénéficiaire pour les besoins d'un régime enregistré, la distribution des actifs de ces régimes devrait se faire par le biais du testament du défunt.

Transférer les actifs à une fiducie

Le transfert des actifs à une fiducie fait en sorte que ces actifs ne vous appartiennent plus et ne font plus partie de votre succession (car ils appartiennent désormais à la fiducie). Encore là, il pourrait y avoir des incidences fiscales du fait de la disposition présumée qui est déclenchée lorsque vous transférez des actifs à la fiducie. Si vous avez 65 ans ou plus, vous pourriez transférer certains actifs à une fiducie sans déclencher pour autant d'incidence fiscale immédiate; vous auriez alors recours à la fiducie en faveur de soi-même ou à la fiducie en faveur du conjoint.

Rédiger plusieurs testaments

Cette stratégie comporte la rédaction de deux testaments : un testament principal qui prévoit la disposition d'actifs nécessitant une

homologation (comme des comptes bancaires et de placement et des biens immobiliers), et un testament secondaire qui prévoit la disposition d'actifs ne nécessitant pas d'homologation (comme les effets personnels et les actions d'une société fermée).

L'exécuteur ou le liquidateur peut présenter le testament principal aux fins d'une homologation et inclure, dans son calcul des frais d'homologation, la valeur des actifs aux termes de ce testament, mais pas la valeur du testament secondaire, qui n'a pas fait l'objet d'une homologation.

Il faut bien souligner que le recours aux testaments multiples n'est pas reconnu partout. Pour savoir si cette stratégie est valable dans votre province, consultez un conseiller juridique.

Nous pouvons vous être utiles

Il faut tenir compte de votre situation globale et de vos objectifs lorsque vous établissez le bien-fondé des stratégies qui visent à limiter les frais d'homologation; n'oubliez pas non plus l'impact global que les frais d'homologation peuvent avoir sur l'ensemble de votre patrimoine.

Votre gestionnaire de portefeuille peut vous mettre en contact avec des experts de la planification successorale. Ceux-ci vous aideront à mieux comprendre les stratégies qui peuvent convenir à votre situation et à vos besoins particuliers. ■

Un fonds de croissance de qualité : le Fonds privé d'actions canadiennes plus TD

Gestion privée TD Waterhouse s'emploie à vous fournir une gamme robuste de solutions de placement, l'accès à des gestionnaires de portefeuille de tout premier plan et les conseils d'experts qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers.

Notre nouveau fonds de placement

Le Fonds privé d'actions canadiennes plus TD vient d'être intégré à notre gamme de solutions. Il a pour but de contribuer à améliorer le volet croissance de votre portefeuille de manière rigoureuse. Il vise ce résultat grâce aux titres qu'on retrouve dans son portefeuille diversifié :

- **Des sociétés de croissance de grande qualité** qui ont un bilan sain. À une époque où l'endettement est un souci majeur, les investisseurs recherchent les entreprises dotées de solides flux de trésorerie, de bénéfices de qualité supérieure et d'un faible niveau d'endettement.

- **Des actions productives de dividendes** qui devraient ajouter de la stabilité au portefeuille et procurer un revenu régulier. Historiquement, les actions des sociétés qui distribuent des dividendes ont été moins volatiles que celles des sociétés qui n'en versent pas.

- **Des titres de ressources appartenant aux secteurs des matières premières et de l'énergie** – pour tirer profit de l'urbanisation en cours en Chine et dans les autres marchés émergents. Les sociétés canadiennes des secteurs des ressources peuvent être un bon moyen de tirer parti de la croissance de ces marchés. À mesure que des pays comme la Chine se modernisent, ils auront besoin des produits de base que les sociétés canadiennes ont à offrir. Cette tendance devrait s'accroître avec l'essor de leur classe moyenne.



Le Fonds privé d'actions canadiennes plus TD privilégie les sociétés de croissance de grande qualité.

Avis concernant le risque lié à l'effet de levier

L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un risque plus important qu'un achat fait uniquement avec des liquidités. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre responsabilité de remboursement du prêt et de paiement de l'intérêt demeure identique, même si la valeur des titres achetés est en baisse.

Composition du Fonds

Le Fonds achète surtout des actions canadiennes, mais l'équipe de gestion peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du portefeuille dans des actions américaines et internationales.

Au début de l'année, les secteurs de l'énergie, des matières premières et des services financiers étaient les plus importants dans le Fonds, dont la quasi-totalité de l'actif était investie.

Le Fonds affiche habituellement une plus forte volatilité que celle du marché, mais il peut dégager de solides rendements lorsque les marchés sont stables et en hausse. Le taux de rotation du portefeuille peut aussi être plus élevé que celui d'autres fonds, les gestionnaires tirant parti des occasions de croissance – ce qui peut se traduire par des gains en capital accrus.

Parlez à votre gestionnaire de portefeuille du rôle que le Fonds privé d'actions canadiennes plus TD peut jouer dans le volet croissance de votre portefeuille. ■

Les données du présent bulletin sont à jour au 16 juin 2011 et ne reflètent pas nécessairement des conditions ou des événements subséquents du marché.

Les renseignements contenus dans le bulletin ont été fournis par Gestion privée TD Waterhouse Inc. et ne servent qu'à des fins d'information. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont présentés uniquement à titre d'illustration; ils ne reflètent pas la valeur future ou le rendement futur d'un placement. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion privée TD Waterhouse Inc., La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions dans les renseignements ni des pertes ou dommages subis.

La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses dirigeants, administrateurs, filiales ou délégués peuvent détenir certains titres mentionnés dans le présent bulletin et peuvent, de temps à autre, acheter ou vendre ces titres sur le marché boursier ou autrement.

Aucune sanction des produits, des services ou des renseignements de tierce partie n'est exprimée ou sous-entendue par les renseignements, les documents ou les contenus mentionnés ou inclus dans ce bulletin.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire.

Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe qui offrent des produits et des services relatifs aux dépôts, aux placements, aux prêts, aux valeurs mobilières, aux fiducies, aux assurances et autres.

Gestion privée TD Waterhouse est une filiale de La Banque Toronto-Dominion.

Les Services fiduciaires privés TD Waterhouse sont offerts par la Société Canada Trust.

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD}/ Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.

© 2011. Gestion privée TD Waterhouse Inc. Tous droits réservés.